



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Général



Haut-Rhin

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

LE PREFET

LE PRESIDENT

ARRETE

N° **2006-00569** DSOL du 11 DEC. 2006
N° **200-06 VI** DDASS du 11 DEC 2006

**PORTANT SUR LA NOMINATION DE MEMBRES
DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DU HAUT-RHIN (CDA)**

LE PREFET DU HAUT-RHIN ET
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU l'article L.241-5 et l'article R.241-24 du Code de l'action sociale et des familles,
- VU l'arrêté n°2006-00310 DSOL et n°063-06 DDASS du 6 juin 2006 portant sur la nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie du Haut-Rhin (CDA),
- VU la démission en date du 10 octobre 2006 de Madame Maryse GUEURY, membre suppléant.

ARRETENT

Article 1^{er} : La composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie du Haut-Rhin est modifiée comme suit :

au 6°) Sept membres proposés par le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Titulaire : M. André BURRUS
Directeur Pédagogique du "Phare"

Suppléants : Monsieur Paul JAEGER
Chef de Service Pédagogique du "Phare"

Monsieur Christian BLUM
Société des Amis des Aveugles et
Malvoyants du Haut Rhin

Monsieur Jean-Paul REIBEL
Association des Aveugles d'Alsace

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le Présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et au Bulletin d'Information Officiel du Département.

Le Préfet du Haut-Rhin

Michel GUILLOT

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER